



VILLE DE MORLAIX



NOTE DE SYNTHÈSE DU BUDGET PRIMITIF 2023

**Conseil municipal du
6 avril 2023**

SOMMAIRE

1. LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE MORLAIX	3
1.1 EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET	3
1.2 FONCTIONNEMENT	4
1.2.1 Présentation par nature :.....	4
1.2.2 Présentation par fonction :.....	14
1.3 INVESTISSEMENT	15
1.3.1 Présentation par nature :.....	15
1.3.2 Présentation par fonction :.....	19
1.3.3 Présentation par opération :.....	20
1.4 ANALYSE FINANCIERE	21
1.4.1 Les capacités d'épargne :.....	21
1.4.2 Les caractéristiques de la dette :.....	23
1.4.3 Les principaux ratios financiers :.....	23
2. LES BUDGETS ANNEXES DE LA VILLE DE MORLAIX	25
2.1 POLE PETITE ENFANCE (PPE)	25
2.2 CUISINE CENTRALE	25
2.3 PARC DE LANGOLVAS	26
2.4 CENTRE DE SANTE MUNICIPAL (CSM)	26
2.5 LOTISSEMENT L'OREE DU BOIS	27
3. PRESENTATION BUDGETAIRE 2023 CONSOLIDEE :	27

1. LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE MORLAIX

1.1 EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET

Le budget de fonctionnement de la Ville de Morlaix s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de **25 030 000 €**. L'équilibre budgétaire impose un virement de 570 000 € à la section d'investissement. La politique d'investissement 2023 s'élève à 11 170 000 € dont **8 207 200 €** de dépenses d'équipement.

EQUILIBRE GENERAL BP 2023

		DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT		ATTENUATION DE PRODUITS	ATTENUATION DE CHARGES
		51 500 €	335 000 €
		CHARGES A CARACTERE GENERAL	PRODUITS DU DOMAINE
		5 460 375 €	3 436 678 €
		CHARGES DE PERSONNEL	AUTRES PRODUITS
		13 311 400 €	138 917 €
		AUTRES CHARGES COURANTES	Produits financiers + produits exceptionnels + travaux en régie + quote-part des subventions d'investissement
		3 925 835 €	IMPÔTS ET TAXES
		CHARGES FINANCIERES	15 645 983 €
		295 000 €	DOTATIONS, PARTICIPATIONS
	AUTRES DEPENSES	5 096 222 €	
	DAP + chapitre 67 1 415 890 €	PRODUITS DE GESTION COURANTE	
	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	377 200 €	
	570 000 €	TOTAL	
TOTAL		25 030 000 €	25 030 000 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		REMBOURSEMENT DU CAPITAL	VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT
		1 503 000 €	570 000 €
		EQUIPEMENT	DOTATIONS AMORTISSEMENT
		8 207 200 €	953 220 €
		dont Etudes, logiciels Subventions d'équipement Matériels, acquisitions foncières, travaux	AUTRES RESSOURCES
			1 739 104 €
		PRETS D'HONNEUR	SUBVENTIONS
		5 000 €	2 473 211 €
		EMPRUNT DE TRESORERIE	EMPRUNT
		1 000 000 €	3 966 719 €
		OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	Prêts d'honneur + remboursement emprunt PPE
	14 400 €	27 346 €	
	OPERATIONS PATRIMONIALES	EMPRUNT DE TRESORERIE	
	390 400 €	1 000 000 €	
	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	OPERATIONS PATRIMONIALES	
	50 000 €	390 400 €	
	TOTAL	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	
	11 170 000 €	50 000 €	
TOTAL		11 170 000 €	TOTAL
	36 200 000 €	36 200 000 €	

Contrainte d'équilibre

Ressources propres

FCTVA + cessions + taxe d'aménagement

1.2 FONCTIONNEMENT

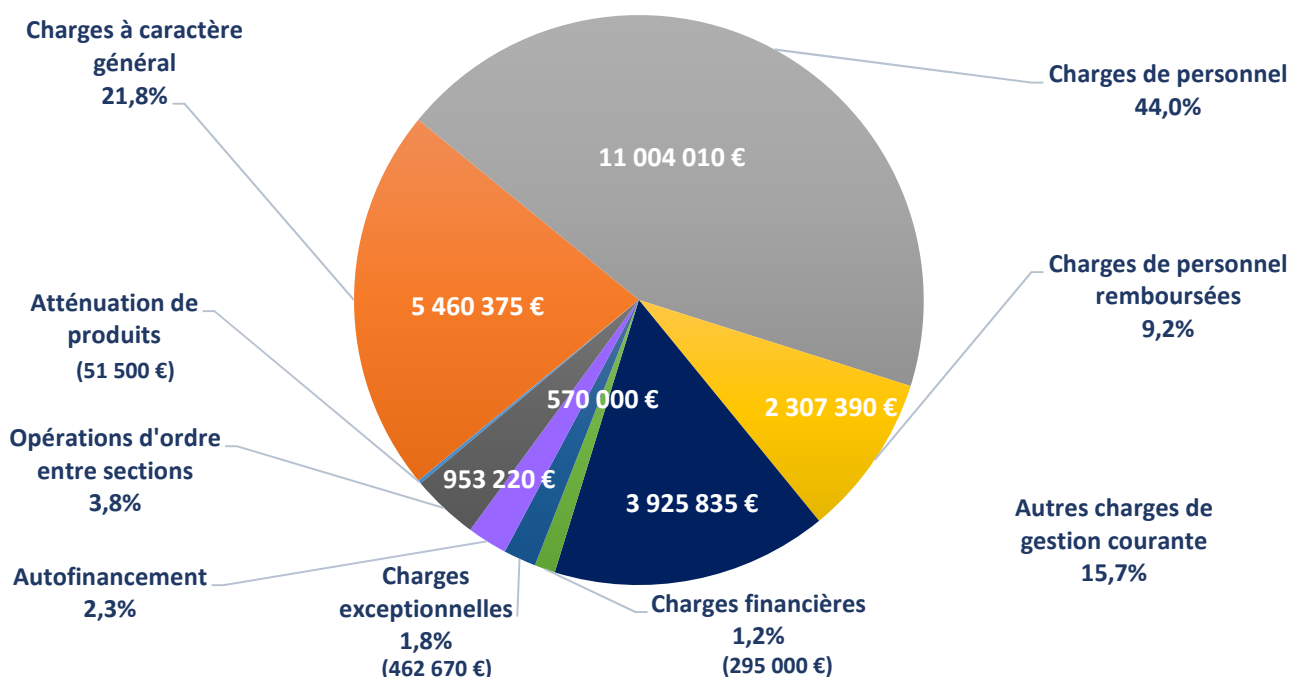
1.2.1 Présentation par nature :

➤ Dépenses :

Les orientations retenues dans le **Rapport d'Orientation Budgétaire** retiennent une hausse des dépenses de + 6.9 % (soit + 1 605 000 €), ce qui porte l'équilibre de la section de fonctionnement à 25 030 000 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
Chapitre	Libellé	% du total	BP 2022	BP 2023	Evol /BP 2022
014	Atténuation de produits	0,2%	54 500	51 500	-5,5%
011	Charges à caractère général	21,8%	4 470 817	5 460 375	22,1%
012	Charges de personnel	44,0%	10 655 000	11 004 010	3,3%
012	Charges de personnel remboursées	9,2%	2 238 000	2 307 390	3,1%
65	Autres charges de gestion courante	15,7%	3 703 804	3 925 835	6,0%
66	Charges financières	1,2%	293 120	295 000	0,6%
67	Charges exceptionnelles	1,8%	251 539	462 670	83,9%
023	Autofinancement	2,3%	775 000	570 000	-26,5%
042	Opérations d'ordre entre sections	3,8%	983 220	953 220	-3,1%
TOTAL		100,0%	23 425 000	25 030 000	6,9%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (par nature)



✓ **Chapitre 011 - Charges à caractère général** : elles augmentent de + 22.1 % (soit + 989 558 €) pour atteindre 5 460 375 € en 2023. Cette augmentation s'explique principalement par les variations suivantes :

- **Service Musée** : baisse de - 14 400 € (- 20.7 %) des dépenses de fournitures de petit équipement, de maintenance et des contrats de prestations de service (formation).
- **Service Sports animation** : augmentation de + 22 000 € (+ 234.0 %) avec les dépenses de la Fête des associations inscrits dans ce service (au lieu du service 23), les prestations de service (financement des mini-camps) et les transports collectifs.
- **Service Police municipale** : augmentation de + 7 390 € (+ 33.5 %) avec notamment les fournitures de petit équipement (rouleaux, cartes d'abonnement, etc.), l'achat de vêtements de travail pour les agents (gilets pare-balles, etc.) et des frais de télécommunication suite à l'acquisition de radios.
- **Service Finances** : augmentation de + 16 078 € (+ 8.4 %) avec la formation CIRIL pour le passage à la nouvelle norme comptable M57.
- **Service Magasin** : augmentation de + 24 000 € (+ 8.0 %) des produits d'entretien et des prestations de services (Anett, Elis, etc.) compensée par une baisse des fournitures administratives et des fournitures Covid (masques, gel hydro alcoolique, etc.).
- **Service Espaces publics** : augmentation de + 134 000 € (+ 26.3 %) principalement due à la hausse des dépenses d'électricité (+ 188 000 €), des fournitures de petit équipement (relamping) et des frais d'entretien des réseaux (+ 22 000 € pour les grilles d'avaloirs, etc.) et à la baisse des contrats de prestations de services (- 67 000 € pour les illuminations de Noël).
- **Service Patrimoine Bâti** : augmentation de + 34 025 € (+ 11.0 %) des dépenses de fournitures de petit équipement (pour la régie bâtiment), des contrats de prestations avec l'adhésion au conseil en énergie Héol.
- **Service Espaces verts** : augmentation de + 37 500 € (+ 25.0 %) des dépenses liées à l'achat de produits de traitement des stades, de ruches, d'éco pâturage et d'entretien des bassins d'orage.
- **Service Garage** : augmentation de + 48 200 € (+ 16.4 %) résultant notamment de la hausse du prix des carburants (+ 30 000 €) et des pièces détachées pour la réparation des véhicules.
- **Service Fluide** : augmentation de + 649 150 € (+ 97.3 %) afin d'absorber la hausse des tarifs d'électricité et de gaz prévue en 2023.
- **Service Ressources humaines** : inscription de + 10 500 € supplémentaires (+ 35.4 %) pour la formation des agents de la collectivité.
- **Service Informatique** : augmentation de + 60 000 € (+ 40.0 %) et plus particulièrement des dépenses de formation et de maintenance des logiciels utilisés à la Ville (Arpège, Ciril, Finance Active, Atal, etc.).
- **Service Affaires juridiques** : baisse de - 16 600 € (- 55.3 %) des honoraires et des frais d'actes et de contentieux.

✓ **Chapitre 012 - Charges de personnel** : elles s'élèvent à 13 311 400 € (y compris le FONJEP pour 66 000 €), soit une croissance de + 418 400 € (+ 3.2 %) par rapport au BP 2022 et représentent 44.0 % (contre 45.2 % en 2022) du budget total (hors charges de personnel remboursées par les budgets annexes).

En effet, une partie de ces charges est remboursée par les budgets annexes de la Cuisine Centrale, du Pôle Petite Enfance (PPE) et du Parc de Langolvas pour un montant prévisionnel de 2 307 390 €.

Cette augmentation s'explique par :

- L'évolution du Glissement Vieillesse Technicité (GVT)
- Le maintien de l'enveloppe pour les avancements d'échelon, de grade et des promotions internes
- L'augmentation du point d'indice de 3.5 % (estimée à plus de 340 000 € sur une année entière)
- L'augmentation du nombre de cotisants au CNAS du fait de la pérennisation de certains postes
- L'augmentation de l'assurance du personnel (+ 45 000 €)

Dans le Rapport d'Orientation Budgétaire, le pré Compte Administratif 2022 a été estimé à 12 999 265 € (hors FONJEP) au chapitre 012. Le BP 2023 est fixé à 13 245 400 € (hors FONJEP) pour ce même chapitre, soit une hausse de + 246 135 € (+ 1.9 %).

✓ **Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante** : ce chapitre budgétaire augmente de + 6.0 %, (soit + 222 031 €) et est estimé à 3 925 835 €.

Il s'agit des subventions versées aux associations (1 197 285 € soit - 185 875 € par rapport au BP 2022) et au CCAS avec 823 000 € inscrits en 2023 contre 590 000 € en 2022 (y compris le Dispositif de Réussite Educative suite au désengagement du Département), soit + 233 000 €.

La prise en compte du fonctionnement du Pôle Petite Enfance et notamment des charges de personnel nécessitent le versement d'une subvention d'équilibre en faveur de ce budget annexe d'un montant de 1 241 180 € pour l'année 2023 (+ 104 136 € par rapport au BP 2022).

Une subvention d'équilibre de 37 000 € est octroyée au budget annexe du « Centre de Santé Municipal » afin de faire face à des dépenses de fonctionnement (annonces, publications, etc.) pendant les travaux.

Le forfait de participation aux écoles privées, en hausse de + 52 000 € par rapport au BP 2022 (+ 17.4 %), est estimé à 350 000 € en 2023.

✓ **Chapitre 66 - Charges financières** : elles sont estimées pour 2023 à 295 000 € (+ 0.6 %). Ce chapitre comprend les intérêts des emprunts de la Ville estimés à 292 000 € et divers frais et commissions bancaires.

✓ **Chapitre 67 - Charges exceptionnelles** : elles sont estimées pour 2023 à 462 670 €, soit une hausse de + 211 131 € (+ 83.9 %).

L'équilibre du budget annexe de Langolvas implique le versement d'une subvention de 202 000 €, en augmentation par rapport au BP 2022 (+ 47 552 €).

Pour la Cuisine Centrale, la subvention d'équilibre est fixée à 250 000 € (+ 154 979 € par rapport au BP 2022).

Une somme de 8 000 € a été inscrite au budget du service de la commande publique afin de financer les demandes d'indemnisation des entreprises suite à la hausse des matières premières.

✓ **Chapitre 014 - Atténuation de produits** : ce chapitre atteint 51 500 € et comprend les dégrèvements de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs (1 500 €) et les dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants (35 000 €).

En effet, les communes peuvent dégrever d'imposition des personnes dans les conditions fixées par le code général des impôts. Ce chapitre retrace les sommes dues par les collectivités à l'Etat au titre des dégrèvements qu'elles ont octroyés.

Enfin, en 2023, la Ville a inscrit le montant de 15 000 € pour Morlaix Communauté et correspondant au partage du reversement conventionnel du produit du foncier bâti économique perçu par les communes sur l'ensemble des zones d'activités économiques existantes et à venir.

Ce partage est fixé à 25 % de la croissance annuelle du produit pour les communes et 75 % pour la communauté d'agglomération.

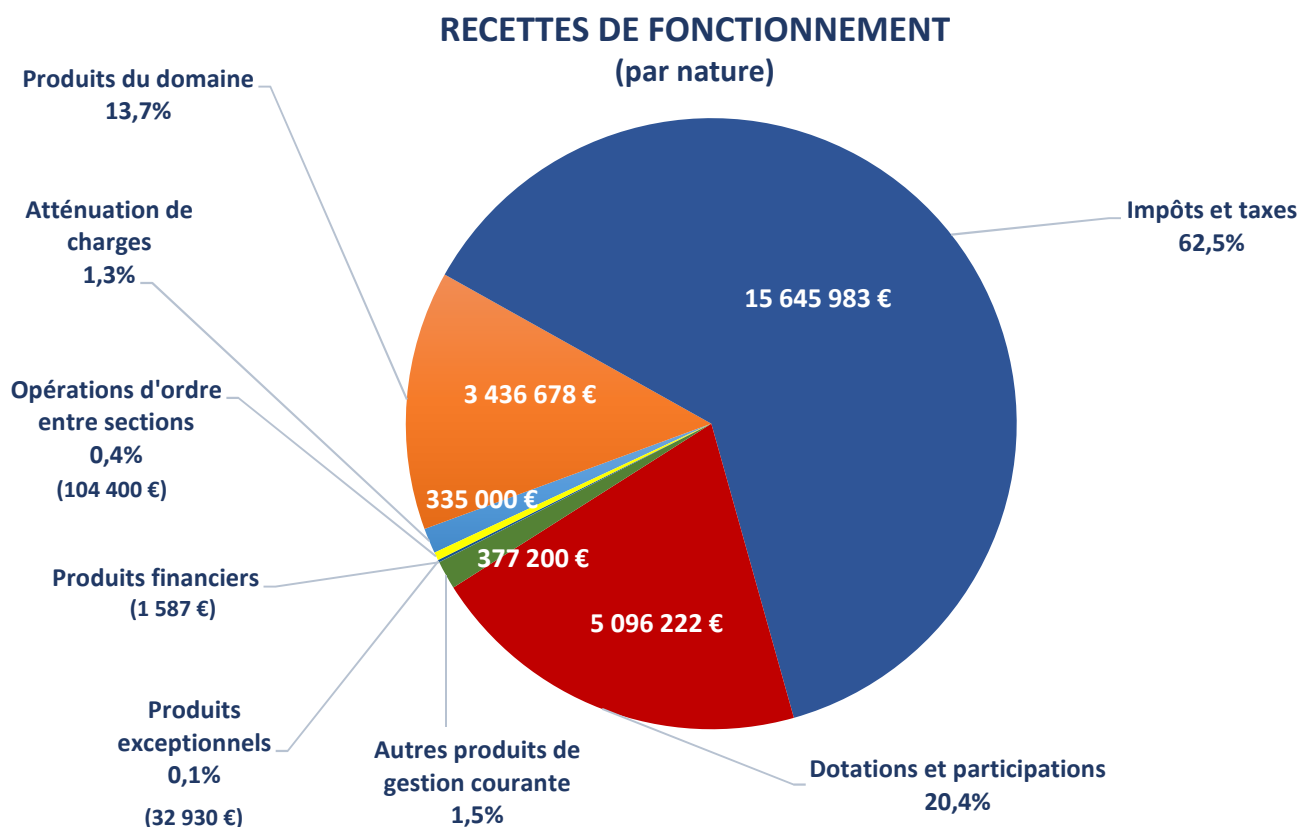
✓ **Chapitre 042 - Les opérations d'ordre** : Les écritures d'ordre regroupent l'autofinancement (amortissement comptes 68 et 28), le virement à la section d'investissement (comptes 021 et 023) et des écritures ponctuelles de régularisations comptables. Les dotations aux amortissements diminuent de - 3.1 % par rapport au BP 2022 (- 30 000 €) pour atteindre 953 220 €.

La maîtrise des charges de fonctionnement permet à la collectivité de dégager un autofinancement de 570 000 €, lequel respecte la contrainte d'équilibre réel du budget. Ainsi, le remboursement de l'emprunt (1 503 000 €) est couvert par l'addition du virement entre les sections et de la dotation aux amortissements (953 220 €).

➤ **Recettes :**

Les orientations du **Rapport d'Orientation Budgétaire** et les données financières de la Ville (DGF, bases fiscales, tarifs...) permettent d'estimer les recettes du BP 2023 à 25 030 000 €, soit une augmentation de + 1 605 000 € par rapport au budget de l'année précédente.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
RECETTES					
Chapitre	Libellé	% du total	BP 2022	BP 2023	Evol /BP 2022
013	Atténuation de charges	1,3%	340 000	335 000	-1,5%
70	Produits du domaine	13,7%	3 401 112	3 436 678	1,0%
73	Impôts et taxes	62,5%	14 614 435	15 645 983	7,1%
74	Dotations et participations	20,4%	4 605 313	5 096 222	10,7%
75	Autres produits de gestion courante	1,5%	348 900	377 200	8,1%
76	Produits financiers	0,0%	2 240	1 587	-29,2%
77	Produits exceptionnels	0,1%	20 000	32 930	64,7%
042	Opérations d'ordre entre sections	0,4%	93 000	104 400	12,3%
TOTAL		100,0%	23 425 000	25 030 000	6,9%



✓ **Chapitre 70 - Les produits du domaine augmentent de + 35 566 € (+ 1.0 %) pour atteindre 3 436 678 €.**

Ce chapitre comprend les recettes liées à la tarification des services publics gérés par la Ville :

- Concessions dans les cimetières = 25 000 € (avec des concessions permanentes)
- Redevance de stationnement = 290 000 €
- Entrées Maison à Pondalez = 25 000 €
- Ventes boutique du musée = 9 000 €
- Ventes La Virgule = 7 500 €
- Entrées piscine = 39 000 €
- Facturation restauration scolaire = 335 000 €
- Facturation garderie = 66 000 €
- Entrées bibliothèques = 7 000 €
- Redevances d'occupation du domaine public (gaz, télécommunications) = 31 400 €
- Remboursement des frais d'entretien du Pôle d'Echange Multimodal et des ZAE par Morlaix Communauté = 154 600 €

Le second type de recettes, le plus important, tient aux remboursements de personnel par les budgets annexes de la Cuisine Centrale, du Pôle Petite Enfance et de Langolvas pour un montant de 2 307 390 € (- 0.3 % rapport au BP 2022).

✓ **Chapitre 73 - Le produit des impôts et taxes augmente de + 7.1 % en 2023 pour atteindre 15 645 983 €.** Ce chapitre est composé des impôts directs ménages (TH, TF, TFNB) et de diverses autres taxes.

- **Fiscalité directe des ménages :**

Pour l'année 2023, la prospective fiscale est basée sur **une stabilité du taux de foncier bâti**, une revalorisation des bases fiscales de foncier bâti et non bâti par l'Etat de + 7.1 %, une évolution physique des bases nettes de foncier bâti de + 0.3 % (évolution des bases sans la revalorisation de l'Etat) et la prise en compte de la suppression de la TH sur les résidences principales.

En 2022, les ménages qui n'avaient pas encore bénéficié de la suppression de leur taxe d'habitation pouvaient prétendre à une exonération de 65 % de cette taxe sur leur résidence principale, quels que soient leurs revenus. En 2023, la TH sur les résidences principales a été entièrement supprimée.

Les communes bénéficient, en remplacement de la taxe d'habitation, du transfert du produit départemental de taxe sur le foncier bâti perçu sur leur territoire. Il est calculé pour correspondre à l'ancien produit de taxe d'habitation (bases 2020 et taux 2017).

Le dispositif proposé par le gouvernement prévoit de compenser la suppression de la part communale de TH sur les résidences principales (la taxation étant maintenue sur les résidences secondaires et les locaux vacants, le cas échéant) **par un transfert de la part départementale de la TFPB**, depuis l'année 2021.

La perte de TH à compenser au niveau national étant supérieure à la ressource de TFPB transférée, l'Etat contribuera à l'équilibre du dispositif par un abondement constitué d'une fraction des frais de gestion issus des impositions locales.

Pour chaque collectivité prise individuellement, le montant de TFPB transféré n'est pas nécessairement équivalent au montant du produit de la TH perçue sur les résidences principales.

En cas de sur-compensation, c'est-à-dire lorsque la commune recevra un produit de TFPB supérieur au produit de TH qu'elle percevait, le produit perçu par la commune sera diminué de manière à redistribuer cette part de sur-compensation aux communes sous-compensées.

Pour supprimer les écarts de produits générés par ce transfert, un dispositif d'équilibrage sera mis en place. Il se traduit par un **coefficient correcteur** défini pour chaque commune et qui, selon sa valeur, neutralisera les « sur-compensations » et les « sous-compensations ».

Le **coefficient correcteur** a définitivement été figé en 2021 et s'appliquera ensuite au produit de TFPB communal après réforme. Sa valeur sera inférieure à 1 pour les communes sur-compensées (communes ayant un gain de recettes du fait du transfert) et supérieure à 1 pour les communes sous-compensées (communes ayant une perte de recettes du fait du transfert).

Mais selon le dynamisme des bases de la TFPB et l'évolution du taux d'imposition voté par la commune, **il en résultera une majoration ou une minoration du produit perçu par la collectivité.**

D'après les orientations du **Rapport d'Orientation Budgétaire**, le produit des 3 taxes ménages augmenterait de + 725 613 € (+ 6.3 %) par rapport à l'année 2022.

Taux d'imposition communaux

	2020	2021	2022	BP 2023
Taux TH *	19,62%	19,62%	19,62%	19,62%
Taux FB **	25,15%	41,12%	41,12%	41,12%
Taux FNB	71,50%	71,50%	71,50%	71,50%

* Ne concerne que les résidences secondaires et les logements vacants.

** Le taux de la taxe fixé sur le foncier bâti par la commune reste inchangé à 25,15 % mais se conjugue au transfert de recettes de la part départementale du foncier bâti (taux de 15.97 %) compensant la perte de recettes liée à la quasi suppression de la recette de la taxe d'habitation pour la commune.

Evolution nominale des taux d'imposition communaux

	Moy.	2021/20	2022/21	2023/22
Taux TH	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Taux FB	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Taux FNB	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Taux ménages	0,00%	0,0%	0,0%	0,0%

Produits fiscaux

€	2020	2021	2022	BP 2023
Produit TH	4 755 142	583 785	574 625	615 423
Produit FB	5 807 635	10 389 750	10 741 317	11 417 446
dont ajustement coefficient correcteur		1 272 636	1 316 089	1 401 367
Produit FNB	114 323	114 494	130 089	138 774
Produit 3 Taxes ménages	10 677 101	11 088 029	11 446 031	12 171 644
Variation		410 929	358 002	725 613

- Divers impôts et taxes :

L'attribution de compensation augmente de + 23 766 € en 2023 (+ 1.4 % €) et est inscrite pour 1 777 961 €. La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) se stabilise à hauteur de 332 023 €.

En 2022, la communauté d'agglomération de Morlaix a finalement été déclarée éligible au FPIC. En effet, sur les 745 communes éligibles, Morlaix Communauté est classée en 745^{ème} position. Ainsi, la Ville de Morlaix a perçu 184 026 € au titre du FPIC 2022, sans aucune contribution.

Pour 2023, Morlaix Communauté pourrait conserver le FPIC. Il est estimé à 180 855 € l'exercice 2023. Mais, avec la réforme des indicateurs de richesse (potentiel fiscal et financier), il y a une probabilité de perte du FPIC à terme. Le scénario retenu par Morlaix Communauté repose donc sur une perte du FPIC en 2024 et l'activation du mécanisme de garantie étalé sur quatre années.

Les droits de place augmentent de + 48 500 € (+ 57.1 %), la taxe sur l'électricité est estimée à 330 000 €. Les recettes de la TLPE baissent légèrement pour atteindre 95 000 €. Les droits de mutation sont en augmentation de + 18.9 % par rapport au BP 2022 pour atteindre 630 000 €. Même si le montant de ces droits atteint 713 768 € en 2022, une estimation prudente est faite pour l'exercice 2023.

✓ **Chapitre 74 - Les dotations et participations augmentent de + 10.7 %** (soit + 490 909 €) par rapport au BP 2022 pour atteindre 5 096 222 €. Ce chapitre comprend quatre grandes sources de produits :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) = 3 935 423 € (- 8 538 €, soit - 0.2 % par rapport à l'année 2022).

La progression estimée, par rapport au réel de l'année 2022, est contrastée en fonction des dotations. La dotation forfaitaire (DF) baisse de - 0.5 % (- 13 605 €), la dotation de solidarité urbaine (DSU) augmente de + 2.9 % (+ 19 784 €), la dotation de solidarité rurale (DSR) augmente de + 0.3 % (+ 1 308 €) et la dotation nationale de péréquation (DNP) diminue de - 7.1 % (- 16 025 €).

€	2020	2021	2022	BP 2023
Dotation forfaitaire (DF)	2 658 306	2 651 921	2 644 593	2 630 988
Effet variation de population	-42 988	22 135	12 398	-13 605
Effet prélèvement pour péréquation	-24 256	-28 520	-19 726	
+ Dotation aménagement (DSU, DSR, DNP)	1 207 726	1 249 693	1 299 368	1 304 435
dont DSU	640 297	660 392	681 691	701 475
dont DSR	334 406	367 558	391 534	392 842
dont DNP	233 023	221 743	226 143	210 118
= DGF (A)	3 866 032	3 901 614	3 943 961	3 935 423

- Les compensations fiscales ⁽¹⁾ augmenteraient de + 30 681 € (+ 6.7 %), par rapport au réel de l'année 2022, pour atteindre 485 671 €.

€	2020	2021	2022	BP 2023
Compensations TH	692 214			
Compensations FB	8 107	423 434	445 430	475 952
Compensation FNB	9 607	9 575	9 560	9 719
TOTAL Compensations	709 928	433 009	454 990	485 671

(1) Les compensations fiscales représentent les pertes de ressources résultant des exonérations décidées par la loi et compensées par l'État selon les dispositions de la loi de finances pour 2023.

- La dotation « Inflation » filet de sécurité a été octroyée par l'Etat afin de compenser certaines hausses de dépenses subies en 2022 par les collectivités territoriales et leurs groupements du fait de l'augmentation des prix de l'énergie, de l'alimentation et de la revalorisation du point d'indice.

La Ville de Morlaix qui remplissait les conditions cumulatives définies par le décret du 13 octobre 2022 (baisse de l'épargne brute majoritairement liée à l'augmentation du point d'indice sur les rémunérations, et aux effets de l'inflation sur les dépenses d'énergie et les achats de produits alimentaires) était éligible en 2022 à cette dotation dont le montant a été estimé par la DGFIP à 647 563 €.

Un acompte correspondant à 30 % du montant de la dotation ayant été perçu en décembre 2022 (soit 194 259 €), le solde inscrit sur le BP 2023 s'élève donc à **453 304 €**.

- Les participations de fonctionnement reçues de divers organismes :
 - La participation de la DRAC au Musée des Jacobins est estimée à 9 600 €.
 - Les participations de la Région (60 000 €) et celle du Département (26 000 €) pour l'utilisation des équipements sportifs restent relativement stables.
 - La dotation de l'Etat pour le recensement est fixée à 2 900 € et la dotation « Titres sécurisés » (versée aux communes équipées d'une ou plusieurs stations d'enregistrement des demandes de passeports et de cartes nationales) est de 35 000 €.

Ainsi, les dotations de l'Etat pour 2023 sont estimées à (chapitre 73 pour le FPIC et chapitre 74 pour les dotations et compensations) à :

€	2020	2021	2022	BP 2023
Dotation forfaitaire (DF)	2 658 306	2 651 921	2 644 593	2 630 988
Effet variation de population	-42 988	22 135	12 398	-13 605
Effet prélèvement pour péréquation	-24 256	-28 520	-19 726	
+ Dotation aménagement (DSU, DSR, DNP)	1 207 726	1 249 693	1 299 368	1 304 435
dont DSU	640 297	660 392	681 691	701 475
dont DSR	334 406	367 558	391 534	392 842
dont DNP	233 023	221 743	226 143	210 118
= DGF (A)	3 866 032	3 901 614	3 943 961	3 935 423
+ FPIC	48 542	187 910	184 026	180 855
= Fonds de péréquation (B)	48 542	187 910	184 026	180 855
Compensations fiscales (C)	709 928	433 009	454 990	485 671
DOTATIONS (A) + (B) + (C)	4 624 502	4 522 533	4 582 977	4 601 949
Variation		-101 969	60 444	18 972

✓ **Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante** : ce chapitre augmente de + 8.1 % (soit + 28 300 €) pour atteindre 377 200 € en 2023.

Ce chapitre comprend le loyer du théâtre (237 000 €) et le loyer de divers immeubles. Les autres loyers générés par le patrimoine bâti de la Ville (Dialogues, la Cave des Jacobins, la salle de quartier Zoé Puyo, la salle socioculturelle de Ploujean, etc.) sont estimés à 130 000 €.

✓ **Chapitre 76 - Produits financiers** : ce chapitre estimé à 1 587 € comprend le remboursement à la Ville des intérêts de l'emprunt du Pôle Petite Enfance (1 517 €) et des produits de participation.

1.2.2 Présentation par fonction :

Fonction	Libellé de la fonction	BP 2023	%
0	SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	7 515 020	30,0%
1	SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES	452 311	1,8%
2	ENSEIGNEMENT - FORMATION	4 849 055	19,4%
3	CULTURE	2 772 912	11,1%
4	SPORTS ET JEUNESSE	1 579 144	6,3%
5	INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	1 311 610	5,2%
6	FAMILLE	2 258 814	9,0%
7	LOGEMENT	72 440	0,3%
8	AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	4 203 695	16,8%
9	ACTION ECONOMIQUE	15 000	0,1%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		25 030 000	100,0%

0/ Services généraux dont les actions transversales facilitent l'action des services opérationnels (secrétariat général, communication, comptabilité, informatique téléphonie, garage, ressources humaines, virement entre sections et charges financières) : **30.0 %**.

1/ Sécurité et salubrité publiques : police municipale et Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) : **1.8 %**.

2/ Enseignement et formation : restauration scolaire, garderie, entretien et ménage des locaux, fournitures scolaires, participation aux sorties scolaires, subventions aux écoles privées : **19.4 %**

3/ Culture : Musée, bibliothèques, service animation et culturel, espace des sciences. Subventions versées aux associations conventionnées et non conventionnées, service logistique : **11.1 %**

4/ Sports et jeunesse : subventions aux associations sportives, entretien des salles et terrains de sport, piscine : **6.3 %**

5/ Intervention sociale et santé : subventions aux associations (Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), COALLIA (insertion sociale), DRE (dispositif de réussite éducative) : **5.2 %** Il faut y ajouter le budget du CCAS (**6 741 912 €**).

6/ Famille : centres de loisirs, personnel et subvention du Pôle Petite Enfance (PPE) et diverses associations (Carré d'As, ORPAM...) : **9.0 %**

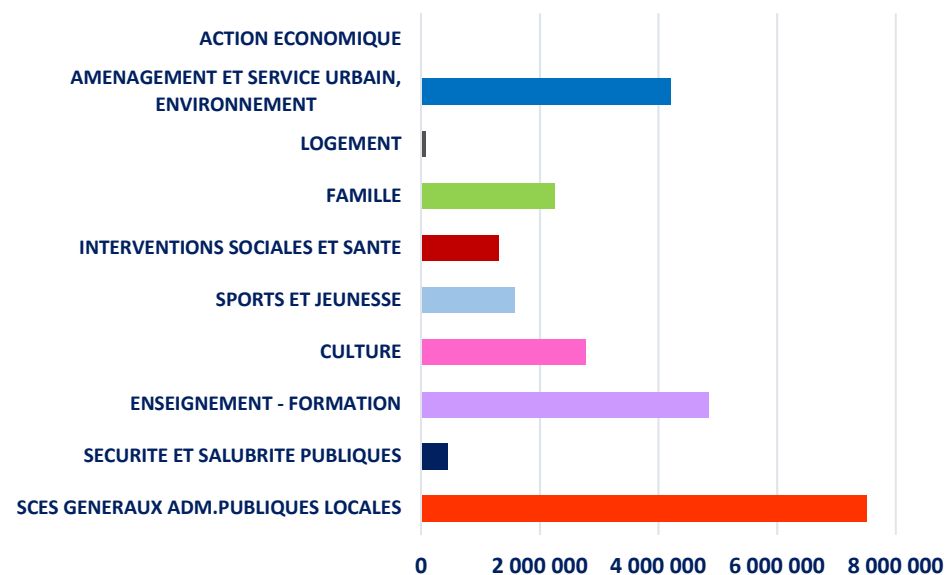
7/ Logement : service urbanisme, Fonds d'Intervention pour l'Habitat (FIH) : **0.3 %**. La compétence habitat est transférée à Morlaix Communauté.

8/ Aménagement et service urbain, environnement : entretien voirie, espaces verts, bâtiments municipaux, propreté urbaine, navette de ramassage des ordures ménagères : **16.8 %**

9/ Action économique : la compétence économique est déléguée à Morlaix Communauté. L'intervention de la Ville se concentre sur le FMC (enseignes commerciales) et le Pass commerce : **0.1 %**.

LE FONCTIONNEMENT

Répartition des dépenses de fonctionnement par programme d'actions BP 2023



1.2.3 Présentation par service :

SERVICE (code)	SERVICE (libellé)	BP 2022	BP 2023	Variation en montant	Variation en %
10	SECRETARIAT GENERAL	62 000	57 700	-4 300	-6,9%
13	COMMUNICATION	80 000	86 200	6 200	7,8%
15	AFFAIRES CULTURELLES	869 800	793 675	-76 125	-8,8%
16	MUSEE & PATRIMOINE PROTEGE	70 000	55 000	-15 000	-21,4%
17	BIBLIOTHEQUE	75 000	84 810	9 810	13,1%
18	ANIMATIONS	37 000	67 600	30 600	82,7%
19	CABINET	9 700	9 000	-700	-7,2%
21	ACCUEIL - AFFAIRES GENERALES	25 350	16 700	-8 650	-34,1%
22	EDUCATION 1	487 500	482 950	-4 550	-0,9%
23	VIE ASSOCIATIVE	330 260	305 065	-25 195	-7,6%
24	SPORTS ANIMATION	9 400	111 345	101 945	1084,5%
25	SPORTS EQUIPEMENTS SPORTIFS	117 700	29 165	-88 535	-75,2%
26	PISCINE	11 960	11 960	0	0,0%
27	EDUCATION 2	298 000	350 000	52 000	17,4%
29	SERVICE JEUNESSE	356 000	265 750	-90 250	-25,4%
30	POLICE MUNICIPALE	27 850	36 260	8 410	30,2%
33	FINANCES	4 307 200	4 635 325	328 125	7,6%
34	MARCHES ASSURANCES	169 830	180 850	11 020	6,5%
35	MAGASIN	300 000	324 000	24 000	8,0%
36	ECONOMAT	34 300	35 100	800	2,3%
40	BUREAU D'ETUDES	16 000	15 500	-500	-3,1%
42	URBANISME	135 200	111 550	-23 650	-17,5%
43	PROPRETE URBAINE	153 000	152 000	-1 000	-0,7%
44	ESPACES PUBLICS	510 000	644 000	134 000	26,3%
45	PATRIMOINE BÂTI	310 550	344 575	34 025	11,0%
46	ESPACES VERTS	150 200	187 700	37 500	25,0%
47	GARAGE	293 100	341 300	48 200	16,4%
48	FLUIDES	667 000	1 316 150	649 150	97,3%
50	RESSOURCES HUMAINES	13 068 700	13 503 800	435 100	3,3%
51	INFORMATIQUE	150 000	210 000	60 000	40,0%
52	C.H.S.C.T.	51 500	52 000	500	1,0%
53	TELEPHONIE	142 000	142 000	0	0,0%
54	LOGISTIQUE	15 000	12 500	-2 500	-16,7%
55	AFFAIRES JURIDIQUES	30 000	13 400	-16 600	-55,3%
57	LA VIRGULE	45 200	40 070	-5 130	-11,3%
58	TRANSITION ECOLOGIQUE	8 700	5 000	-3 700	-42,5%
TOTAL		23 425 000	25 030 000	1 605 000	6,9%

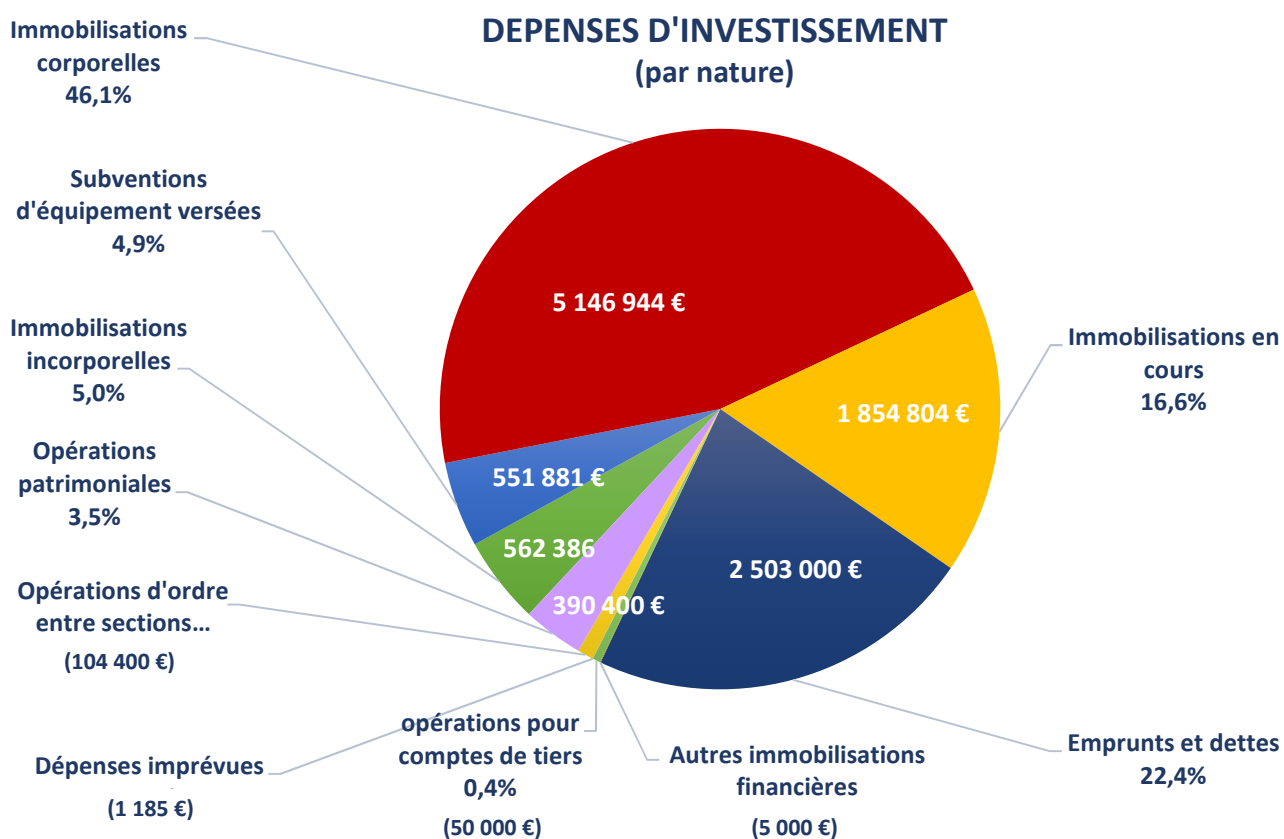
1.3 INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'élève à 11 170 000 € dont 730 036 € de reports en dépenses et 487 146 € de reports en recettes.

1.3.1 Présentation par nature :

➤ Dépenses :

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
Chapitre	Libellé	Reports 2022	Propositions nouvelles 2023	Reports + BP 2023
20	Immobilisations incorporelles	193 900	368 486	562 386
204	Subventions d'équipement versées	47 554	504 327	551 881
21	Immobilisations corporelles	456 933	4 690 011	5 146 944
23	Immobilisations en cours	31 650	1 823 155	1 854 804
16	Emprunts et dettes		2 503 000	2 503 000
27	Autres immobilisations financières		5 000	5 000
45	opérations pour comptes de tiers		50 000	50 000
020	Dépenses imprévues		1 185	1 185
040	Opérations d'ordre entre sections		104 400	104 400
041	Opérations patrimoniales		390 400	390 400
TOTAL		730 036	10 439 964	11 170 000

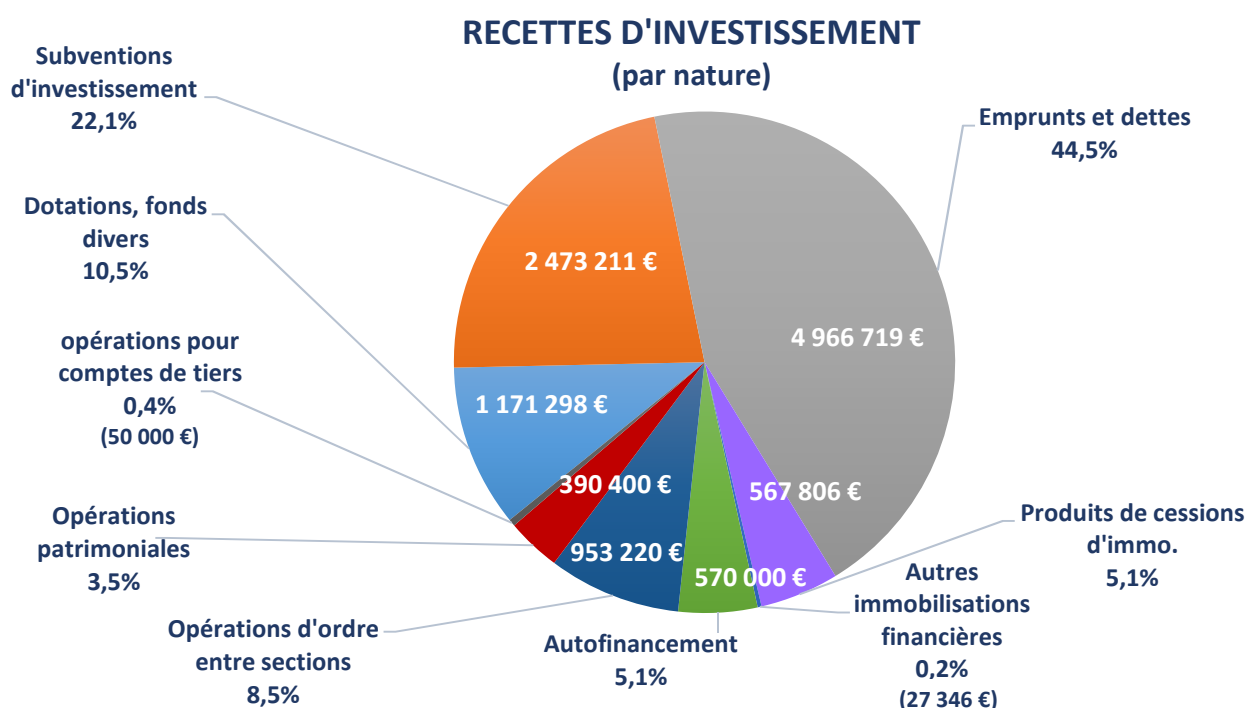


Les dépenses de la section d'investissement peuvent être étudiées au travers de différentes grandes masses :

- ✓ Le remboursement du capital (1 503 000 €) et la gestion de trésorerie (1 000 000 €). Il faut y ajouter 5 000 € dédiés aux prêts d'honneur.
- ✓ Les opérations de travaux et d'équipement qui s'élèvent à 8 207 200 € (y compris les travaux en régie inscrits pour 90 000 €).
- ✓ Les opérations pour compte de tiers : il s'agit d'arrêtés de péril pour 50 000 €.
- ✓ Les opérations d'ordre : il s'agit de subventions d'équipement (14 400 000 €) pour le chapitre 040 « opérations d'ordre entre les deux sections » (hors travaux en régie). Le chapitre 041 « opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement » regroupe les intégrations d'études, d'annonces, d'insertions ou des régularisations (avances forfaitaires, etc.) pour un montant de 390 400 €.

➤ Recettes :

SECTION D'INVESTISSEMENT				
RECETTES				
Chapitre	Libellé	Reports 2022	Propositions nouvelles 2023	Reports + BP 2023
10	Dotations, fonds divers		1 171 298	1 171 298
13	Subventions d'investissement	487 146	1 986 065	2 473 211
16	Emprunts et dettes		4 966 719	4 966 719
024	Produits de cessions d'immo.		567 806	567 806
27	Autres immobilisations financières		27 346	27 346
021	Autofinancement		570 000	570 000
040	Opérations d'ordre entre sections		953 220	953 220
041	Opérations patrimoniales		390 400	390 400
45	opérations pour comptes de tiers		50 000	50 000
TOTAL		487 146	10 682 854	11 170 000



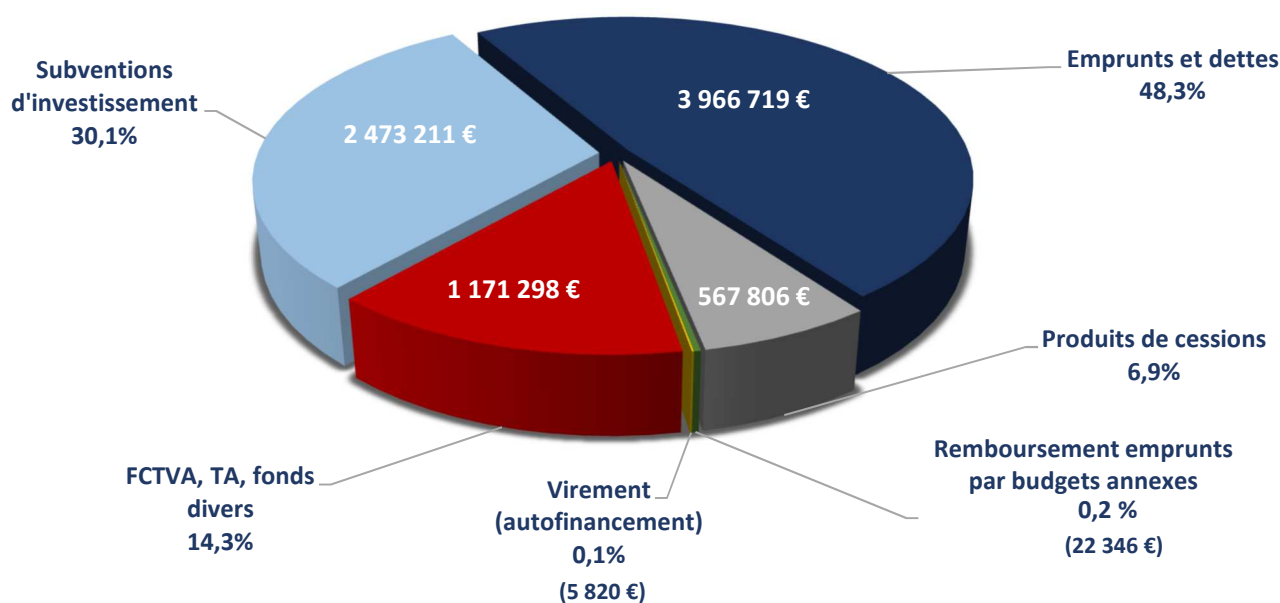
Le remboursement du capital de l'emprunt (1 503 000 €) est assuré par l'addition des dotations aux amortissements (953 220 €) et d'une partie du virement de la section de fonctionnement (549 780 €). Les opérations d'ordre à l'intérieur de la section sont équilibrées en dépenses et en recettes et s'élèvent à 390 400 €.

L'utilisation de l'emprunt revolving pour la gestion de trésorerie requiert l'inscription de 1 000 000 € en dépenses et recettes sur le compte 16449.

Le FCTVA (1 126 298 €), le solde du virement de la section de fonctionnement* (5 820 €), le remboursement du capital d'emprunt par le budget annexe PPE (22 346 €), les amendes de police (80 000 €), la taxe d'aménagement (45 000 €), les subventions obtenues hors amendes de police (2 393 211 €), les cessions d'actifs (567 806 €) et la mobilisation d'un emprunt d'équilibre (3 966 719 €) permettent à la Ville de financer des projets d'investissement à hauteur de 8 207 200 €.

* hors subventions d'équipement transférées au compte de résultat (- 14 400 €)

FINANCEMENT DES DEPENSES D'EQUIPEMENT 2023 (8 207 200 €)



En 2023, les quatre conseils de territoire mis en place l'année passée poursuivront les échanges avec les citoyens. Ils permettront aux habitants de Morlaix de participer aux décisions et aux rouages de la vie démocratique morlaisienne. Ce projet est axé sur le développement de la démocratie participative

Chaque conseil de territoire compte vingt membres : neuf (de + de 18 ans) tirés au sort sur la liste électorale de la ville de Morlaix ; neuf (de + de 16 ans) tirés au sort parmi les personnes volontaires. Deux élus référents titulaires sont nommés pour deux ans.

Un conseil en séance dite plénière se réunira trois fois dans l'année. Y sont conviées les personnes habitant le quartier, mais aussi celles qui y travaillent. Les collectifs d'animations se réuniront, quatre fois par an, en plus des réunions plénières, pour défendre et mettre en œuvre les propositions émises en assemblée plénière.

Détail des cessions et subventions inscrites au BP 2023 :

TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT 2023	8 207 200
AUTOFINANCEMENT	5 820
REMBOURSEMENT DU CAPITAL D'EMPRUNT PAR LE BUDGET ANNEXE PPE	22 346
CESSIONS	567 806
SUBVENTIONS	2 473 211
- Subvention FIH 2023	4 000
- Report subvention Ministère de l'Education (Socle numérique)	23 700
- Subvention Région 2023 (Corentin Caër)	150 000
- Subvention Département 2023 (Corentin Caër)	100 000
- Subvention DSIL 2023 (Ecole Jean Jaurès)	30 000
- Report subvention DSIL 2022 (Ecole Jean Piaget)	12 077
- Subvention DSIL 2023 (Ecole Jean Piaget)	18 750
- Report subvention DSIL ACV 2022 (Ecole Poan Ben)	39 667
- Subvention DSIL 2023 (Ecole Poan Ben)	27 000
- Report subvention DSIL 2022 (Ecole Gambetta)	38 500
- Subvention DSIL 2023 (Ecole Gambetta)	60 000
- Report subvention DSIL 2021 (Ecole Corentin Caër)	88 000
- Subvention DSIL 2021 (Ecole Corentin Caër)	122 000
- Report subvention DRAC Musée (MH)	51 100
- Subvention DRAC MH (Réhabilitation Musée)	145 850
- Subvention Région (FRAM + FRAR) conservation préventive	7 950
- Report subvention Région (Réhabilitation Musée)	10 726
- Subvention Région (Réhabilitation Musée)	31 785
- Report subvention Morlaix Communauté (Réhabilitation Musée)	15 091
- Subvention Morlaix Communauté (Réhabilitation Musée)	44 720
- Report subvention DSIL (Réhabilitation Musée)	78 025
- Subvention DSIL ACV (Réhabilitation Musée)	194 675
- Subvention Morlaix Communauté (SSI Théâtre)	96 000
- Subvention DETR 2023 (Club House)	40 000
- Subvention Département 2022 (Plateau footballistique)	200 000
- Report subvention DSIL 2022 (Plateau footballistique)	39 260
- Report subvention DSIL ACV 2022 (Eclairage public)	42 000
- Subvention DSIL ACV 2023 (Eclairage public)	40 000
- Report subvention DETR 2022 (Voirie)	49 000
- Subvention Morlaix Communauté (Fonds de concours)	100 000
- Subvention Département 2022 (Rampe Saint-Nicolas)	120 000
- Subvention DSIL ACV 2021 (Rampe Saint-Nicolas)	348 335
- Subvention Département 2023 (Transition écologique)	25 000
- Amendes de police	80 000
TAXE D'AMENAGEMENT	45 000
FCTVA	1 126 298
EMPRUNT D'EQUILIBRE	3 966 719

1.3.2 Présentation par fonction :

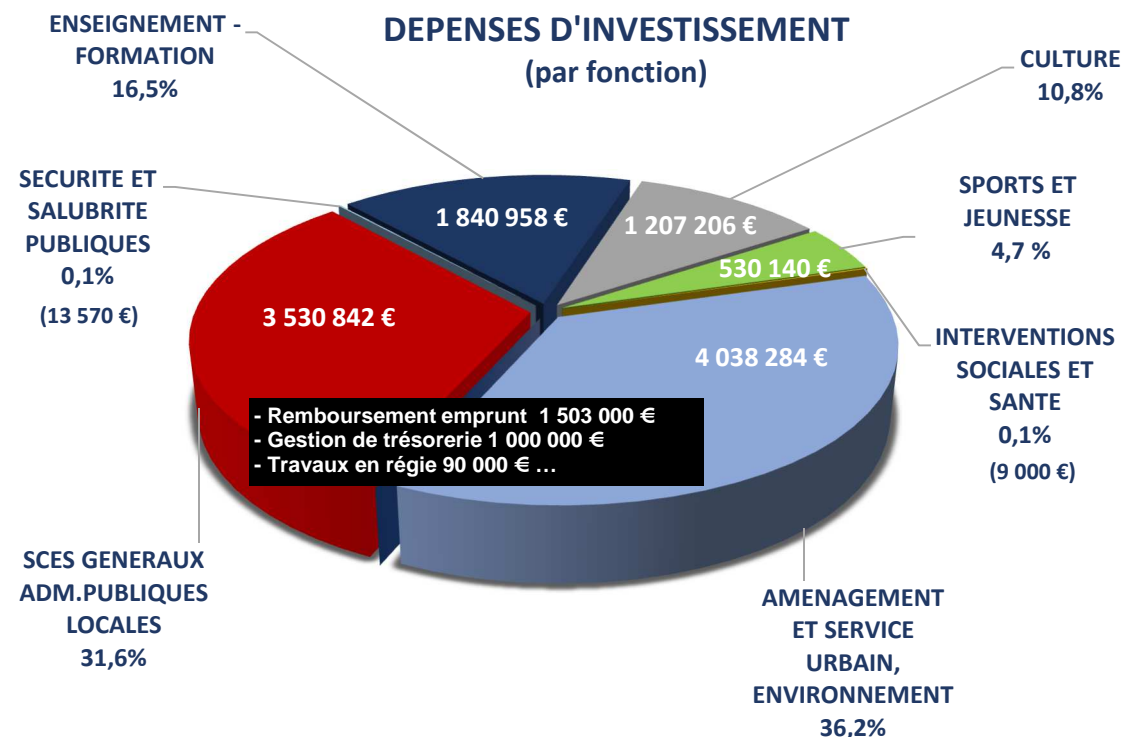
Fonction	Libellé de l'opération	Reports 2022	Propositions nouvelles 2023	Reports + BP 2023
0	SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	69 027	3 461 815	3 530 842
1	SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES		13 570	13 570
2	ENSEIGNEMENT - FORMATION	91 440	1 749 519	1 840 958
3	CULTURE	20 134	1 187 072	1 207 206
4	SPORTS ET JEUNESSE	299 440	230 700	530 140
5	INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE		9 000	9 000
8	AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	249 996	3 788 289	4 038 284
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	730 036	10 439 964	11 170 000

L'INVESTISSEMENT

Commentaires :

Les crédits d'investissement votés en 2023 s'élèvent à 11 170 000 € :

- ✓ Services généraux (31.6 %) : remboursement de l'emprunt de la Ville (1 503 000 €), renouvellement du matériel informatique, migration de l'autocom, travaux à l'hôtel de Ville, travaux divers de chaufferies, aménagement des allées du cimetière Saint-Charles, acquisition d'engins, de matériel pour les services, etc.
- ✓ Enseignement (16.5 %) : mobiliers scolaires, remplacement des baies vitrées de l'école Jean Piaget (dernière tranche), remplacement des sols de l'école maternelle Jean Jaurès (3^{ème} tranche), remplacement de la couverture ardoise de l'école primaire du Poan Ben (dernière tranche), remplacement des menuiseries extérieures de l'école Gambetta (2^{ème} tranche), création d'une nouvelle cantine et garderie à l'école Corentin Caër, etc.
- ✓ Culture (10.8 %) : conservation préventive des collections du Musée, restauration d'œuvres, travaux de réhabilitation du Musée des Jacobins, remplacement du SSI au Théâtre de Morlaix, etc.
- ✓ Sports et jeunesse (4.7 %) : matériel sportif, entretien des équipements et des bâtiments sportifs, travaux de drainage de terrains (stade de Kéranroux), réfection du plateau footballistique de Coat Serho (solde), etc.
- ✓ Aménagements urbains (36.2 %) : réfection de la rue Guy Le Normand (solde), rue des Vignes, rue Ropars, etc., travaux des espaces verts (plantations, etc.), aménagement paysager de la rampe Saint-Nicolas, travaux de restructuration de l'îlot du Dossen éclairage public (hyper-centre), signalisation, etc.



1.3.3 Présentation par opération :

N° Opération	Intitulé	Reports	Prop. Nouvelles	BP 2023
002	TRAVAUX EN REGIE		90 000	90 000
01151	REMBOURSEMENT DE LA DETTE		1 522 400	1 522 400
01156	REGULARISATIONS COMPTABLES		1 390 400	1 390 400
020	PROVISIONS POUR DEPENSES IMPREVUES		1 185	1 185
02051	INFORMATIQUE	14 088	108 550	122 638
02052	TELEPHONIE	38 237	26 950	65 187
	BATIMENTS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES		256 000	256 000
02071	<i>Travaux Hôtel de Ville</i>		111 000	111 000
02072	<i>Travaux divers de bâtiments</i>		115 000	115 000
02073	<i>Travaux Kernéguès (services techniques)</i>		30 000	30 000
02081	MOYENS DES SERVICES	28 795	234 900	263 695
02604	TRAVAUX DIVERS CIMETIERES	16 701	26 000	42 701
2031	ETUDES	3 180	110 000	113 180
204	INTERVENTIONS ECONOMIQUES	3 329	191 327	194 656
21001	MATERIEL ET MOBILIER SCOLAIRE		38 000	38 000
	TRAVAUX BATIMENTS SCOLAIRES	91 440	1 711 519	1 802 958
21310	<i>Bâtiments scolaires Jean Piaget</i>		75 000	75 000
21311	<i>Bâtiments scolaires Jean Jaurès</i>		188 800	188 800
21313	<i>Bâtiments scolaires Poan Ben</i>	57 975	65 000	122 975
21314	<i>Bâtiments scolaires Gambetta</i>	629	190 000	190 629
21318	<i>Bâtiments scolaires Corentin Caër</i>	28 528	1 188 719	1 217 246
21320	<i>Travaux divers dans les écoles</i>	4 308	4 000	8 308
32201	MUSEE DES JACOBINS	16 428	1 089 372	1 105 799
	EDIFICES CULTURELS ET CULTUELS	3 707	96 000	99 707
32406	<i>Théâtre du Pays de Morlaix</i>	3 707	87 000	90 707
52001	<i>Maison de quartier Zoé Puyo</i>		9 000	9 000
41104	MOBILIER ET EQUIPEMENTS SPORTIFS	1 387	19 500	20 887
	BÂTIMENTS SPORTIFS	41 918	208 200	250 118
41110	<i>Travaux espace sportif de Kervéguen</i>	36 719	2 400	39 119
41201	<i>Travaux stades et terrains de sports</i>		196 000	196 000
41301	<i>Piscine</i>	5 198	9 800	14 998
41204	PLATEAU FOOTBALLISTIQUE DE COAT SERHO	256 135		256 135
	PROPRETE URBAINE		15 000	15 000
81200	<i>Ordures ménagères conteneurs enterrés</i>		15 000	15 000
81405	ECLAIRAGE PUBLIC		187 000	187 000
81607	SIGNALISATION ET MOBILIER URBAIN	6 504	91 000	97 504
82201	TRAVAUX DIVERS DE VOIRIE	121 696	1 047 555	1 169 250
82202	AMENAGEMENT SECURITE VOIRIE COMMUNALE		5 000	5 000

N° Opération	Intitulé	Reports	Prop. Nouvelles	BP 2022
82302	TRAVAUX ESPACES VERTS		105 000	105 000
82306	AMENAGEMENT RAMPE SAINT-NICOLAS	24 549	1 190 000	1 214 549
82401	ACQUISITIONS FONCIERES (Terrain)		18 403	18 403
82404	ACQUISITIONS IMMEUBLES BÂTIS DIVERS		132 500	132 500
82414	RESTRUCTURATION DE L'ILOT DU DOSSEN	61 943	268 204	330 147
82421	INSTALLATION DE JEUX DANS LES QUARTIERS		27 000	27 000
82431	DECONSTRUCTION DE BATIMENTS		25 000	25 000
82439	TRAVAUX - ARRETES DE PERIL		50 000	50 000
82441	BUDGET PARTICIPATIF		50 000	50 000
82442	TRANSITION ECOLOGIQUE		108 000	108 000
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		730 036	10 439 964	11 170 000

1.4 ANALYSE FINANCIERE

1.4.1 Les capacités d'épargne :

La projection des charges et produits et la réalisation du programme d'investissement ont des conséquences sur l'autofinancement et l'endettement de la collectivité.

D'après les orientations retenues dans le **Rapport d'Orientation Budgétaire 2023** (et notamment un taux de réalisation de 98% des dépenses de fonctionnement), les produits de fonctionnement courant évolueraient de + 3.4 % générant une hausse de + 828 680 € en 2023 par rapport au pré Compte Administratif 2022.

Sur la même période, les charges de fonctionnement courant progresseraient à un rythme inférieur (+ 2.0 %), imposant + 428 302 € de dépenses supplémentaires en 2023 (par rapport au pré CA 2022).

Ces deux effets se traduisent mécaniquement par une hausse de l'excédent brut courant. **Cet excédent Brut Courant (EBC)**, indicateur significatif de la situation financière d'une commune, augmenterait en 2023 de + 17.4 % (+ 400 378 €).

€	2020	2021	PRE CA2022 *	BP 2023
Produits de fct. courant	22 210 388	23 325 066	24 152 380	24 981 060
- Charges de fct. courant	19 574 178	20 820 448	21 853 703	22 282 005
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	2 636 210	2 504 618	2 298 677	2 699 055
+ Solde exceptionnel large	-63 026	-239 583	-367 580	-428 131
= Produits exceptionnels larges**	144 737	88 200	47 303	34 539
- Charges exceptionnelles larges**	207 763	327 783	414 883	462 670
= EPARGNE DE GESTION (EG)	2 573 184	2 265 036	1 931 097	2 270 923
- Intérêts	273 052	275 863	271 060	291 969
= EPARGNE BRUTE (EB)	2 300 132	1 989 172	1 660 037	1 978 954
- Capital	1 075 226	1 267 189	1 422 431	1 503 000
= EPARGNE NETTE (EN)	1 224 906	721 983	237 606	475 954

* projection faite avant le vote du compte administratif

**y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises)

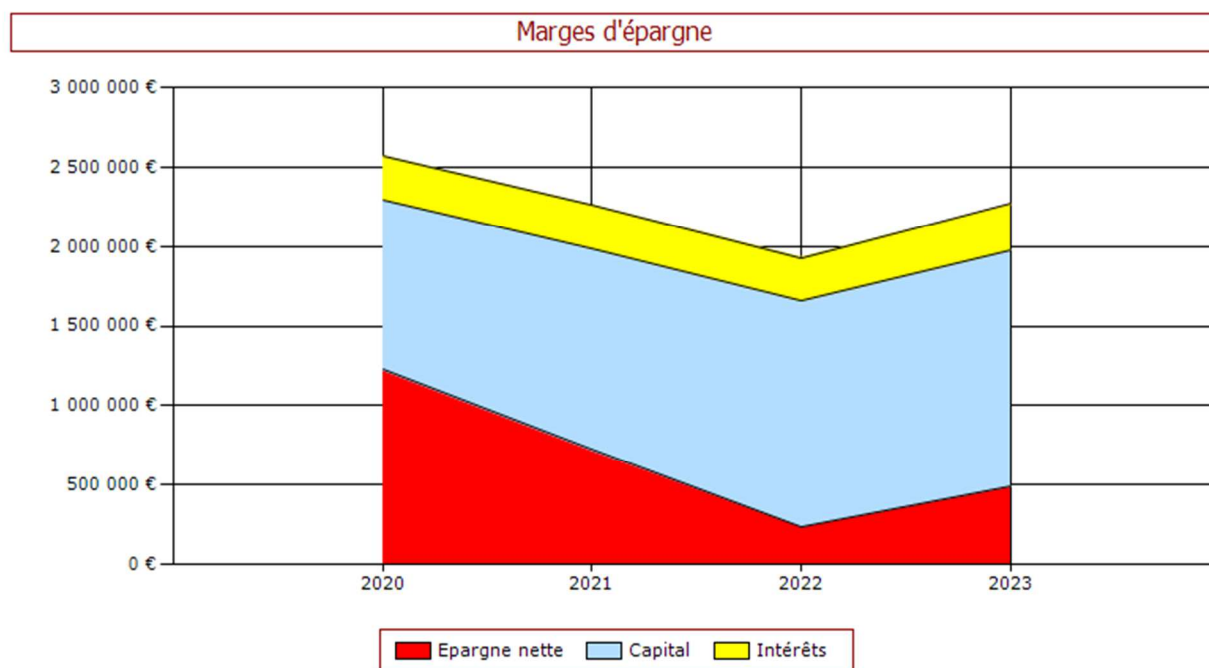
L'**Épargne de gestion** correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

L'**Épargne Brute** correspond à l'épargne de gestion minorée des intérêts de la dette. Appelée aussi « autofinancement brut », elle est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité le remboursement de la dette et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

L'**Épargne Nette** correspond à l'épargne brute après déduction des montants de remboursement en capital de la dette. Elle exprime le montant des recettes de fonctionnement pouvant être consacré aux dépenses d'investissement après remboursement du capital de la dette soit l'**épargne disponible (autofinancement)**.

En 2023, la Ville de Morlaix disposera d'un autofinancement évalué à **475 954 €** (avec une hypothèse de réalisation de 98 % du budget de fonctionnement).

Il est donc essentiel de continuer à **maîtriser les charges** de fonctionnement en 2023 afin de ne pas dégrader l'**épargne nette** et de ne pas avoir à recourir massivement à l'emprunt pour financer les investissements.



1.4.2 Les caractéristiques de la dette :

L'encours de dette au 31/12/2022 s'élève à 18 873 717 €, soit 1 233.40 € par habitant. Le délai minimal de désendettement de la collectivité est de 11.4 ans (Dette /Epargne Brute).

L'analyse de la dette donne une durée de vie résiduelle de 15 ans et 8 mois. La Ville de Morlaix est en capacité de faire face à ses remboursements d'emprunts avec le niveau d'épargne brute estimé en 2022.

La dette comporte 16 contrats de prêts (dont la ligne de trésorerie) pour un taux moyen de 1.58 %.

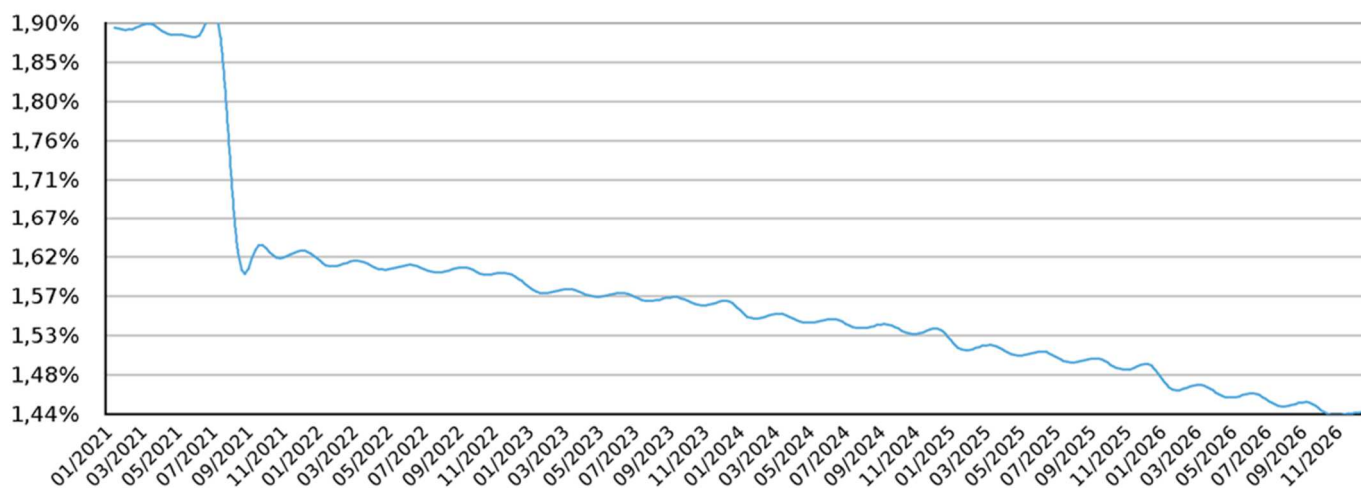
La structure de la dette est la suivante :

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	18 862 583 €	99,9%	1,58%
Variable	11 134 €	0,1%	1,45%
Ensemble des risques	18 873 717 €	100,0%	1,58%

La dette est répartie à **99.9 % sur du taux fixe**, à 0.1 % sur du taux variable. Il n'y a plus de produit à pente (remboursement en 2018).

L'encours de dette de la Ville de Morlaix était composé, jusqu'en 2017, d'un seul emprunt structuré souscrit auprès de la Caisse d'Epargne en 2007. **Le remboursement de cet emprunt structuré a été fait en 2018.** Ainsi, la Ville peut maintenant afficher une note de **100 % 1A** sur la Charte de Bonne Conduite.

Evolution annuelle du taux moyen (en %)



1.4.3 Les principaux ratios financiers :

Encours et délai d'extinction de la dette

€	2020	2021	PRE CA 2022	BP 2023
Encours corrigé au 31.12	14 663 337	17 296 148	18 873 717	18 621 918
Epargne brute	2 300 132	1 989 172	1 660 037	1 978 954
Encours au 31/12 / Epargne brute	6,4	8,7	11,4	9,4

Le ratio Encours corrigé / Epargne brute indique le nombre d'années qui serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans, la situation devient dangereuse.

Le délai minimal de désendettement de la collectivité serait de 11.4 années en 2022.

Ratio de dette

	2020	2021	2022	2023
Encours corrigé par habitant	975,7	1 137,6	1 233,4	1 227,4
Encours corrigé / Produits de fonctionnement	65,6%	73,9%	78,0%	74,4%

L'encours de dette qui s'élève à 18 873717 € au 31/12/2022 représente 1 233.40 € par habitant. L'encours représente 78.0 % des recettes de fonctionnement de la Ville.

Les investissements prévus pour 2023 aboutiront à un encours de dette estimé à 18 622 K€, avec un délai d'extinction de la dette maximum de 9.4 ans. Ce programme d'investissement est soutenable sous réserve d'une grande maîtrise des charges de fonctionnement (personnel, achats et fournitures, subventions, etc.)

D'après la note du Rapport d'Orientation Budgétaire 2023, l'effet de ciseaux doit disparaître (augmentation des charges plus forte que celle des produits) à partir de l'exercice 2023.

Cet effet s'explique par la faible intégration communautaire sur le territoire de Morlaix, où certains transferts de compétences et de charges ne sont pas réalisés (équipements d'intérêts communautaires) et où l'exercice des compétences transférées ne dispense pas la Ville d'engagements financiers qui ne devraient plus être de son ressort.

Ainsi, la Ville de Morlaix fait le choix de privilégier la maîtrise quotidienne de ces charges de fonctionnement et de continuer à travailler sur l'organisation des transferts de compétences vers Morlaix Communauté.

2. LES BUDGETS ANNEXES DE LA VILLE DE MORLAIX

2.1 Pôle Petite Enfance (PPE)

Le Pôle Petite Enfance possède son propre budget annexe, qui regroupe 5 structures de fonctionnement :

- L'administration générale (27 460 €)
- La ferme des enfants (312 290 €)
- La crèche collective (1 206 035 €)
- La crèche halte-garderie (906 960 €)
- Le lieu d'accueil enfants parents « LAEP » (28 790 €)

Les dépenses totales de fonctionnement s'élèvent à **2 481 535 €**, composées à 87.5 % de charges de personnel.

Le budget est financé à hauteur de 301 250 € par la facturation aux parents, 2 500 € de participation du Conseil Départemental, 55 000 € de la commune de Saint-Martin-des-Champs, 7 000 € de Morlaix Communauté, 857 847 € de la CAF, 15 620 € de la MSA, et le solde par la subvention d'équilibre du budget principal de la Ville de Morlaix pour un montant de 1 241 180 €.

Les dépenses d'investissement sont estimées à **89 840 €** dont 22 350 € de remboursement d'emprunt, 27 150 € de matériels et équipements (sèche-linge, lave-linge, barrières modulables, draisiennes, trampoline, etc.), 38 900 € de travaux divers (changement de menuiseries et de portes, travaux d'isolation, etc.).

Le remboursement du capital de l'emprunt est financé par les dotations aux amortissements (12 880 €) et un virement de la section de fonctionnement de 10 910 €. Les travaux et les équipements sont financés par un emprunt d'équilibre de 66 050 €. Cet emprunt sera neutralisé lors de la reprise des excédents 2022 au moment du vote du compte administratif.

2.2 Cuisine Centrale

La Cuisine Centrale est suivie sur un budget annexe autonome, dont les dépenses de fonctionnement pour l'année 2023 sont estimées à **2 920 500 €**. Elles sont composées à 60.0 % d'achats et fournitures pour un montant de 1 752 651 €, à 36.6 % de charges de personnel (1 070 000 €), et à 0.1 % de charges financières (2 440 €). Les dotations aux amortissements s'élèvent à 36 000 €.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 2 920 500 €, **dont 2 647 000 € sont issues de la tarification aux clients** (communes, lycées, collèges, centre de loisirs, EHPAD, portage à domicile, sociétés privées, etc.) et **250 000 € de subvention d'équilibre** du budget principal de la Ville de Morlaix.

La section d'investissement est fixée en 2023 à **183 520 €**, dont 44 380 € affectés au remboursement du capital des emprunts, 108 279 € pour les travaux de construction de la légumerie (acquisition et installation d'un bâtiment modulaire, acquisition de matériel pour la légumerie) et 30 861 € pour le déploiement d'une GPAO (Gestion de la Production Assistée par Ordinateur : logiciel permettant de gérer de façon précise l'ensemble de la production d'une entreprise).

Une subvention de 80 000 € (Pays de Morlaix et Département) est inscrite pour financer cette légumerie. Le remboursement du capital de l'emprunt (44 380 €) est assuré par l'addition des dotations aux amortissements (36 000 €) et d'une partie du virement de la section de fonctionnement (59 309 €).

Une partie de ces charges est autofinancée mais un emprunt d'équilibre de 8 211 € est nécessaire afin d'équilibrer le budget d'investissement 2023 de la Cuisine Centrale. Cet emprunt sera neutralisé lors de la reprise des excédents 2022 au moment du vote du compte administratif.

2.3 Parc de Langolvas

L'exploitation du Parc des Expositions de Langolvas relève d'un budget annexe spécifique de la collectivité. En 2023, le total des charges de fonctionnement est estimé à **362 000 €**, composé de charges à caractère général (268 050 €), de charges de personnel (80 000 €), de charges financières (1 800 €) et de dotations aux amortissements (5 790 €).

Ces dépenses sont financées par les produits d'exploitation pour un montant de 160 000 € et une subvention d'équilibre du budget principal estimée à 202 000 €.

En 2023, les dépenses d'investissement s'élèvent à **13 700 €**, dont 12 000 € affectés au remboursement du capital de l'emprunt et 1 700 € pour l'achat de matériel (tables, chariot).

Afin de financer l'investissement, un emprunt d'équilibre de 1 700 € est affecté à ce budget annexe. Cet emprunt sera neutralisé lors de la reprise des excédents 2022 au moment du vote du compte administratif.

2.4 Centre de santé municipal (CSM)

Le budget annexe « Centre de santé municipal », créé en 2021 permettra à tous un accès gratuit au soin quand celui-ci ne peut être offert par la médecine de ville ou hospitalière. Cet établissement municipal aura également vocation à mener des actions de prévention envers les habitants.

Ce Centre de santé municipal (CSM) est un service public administratif (SPA) qui dispose de sa propre autonomie financière.

En 2023, les dépenses de fonctionnement ne sont fixées qu'à hauteur de 37 000 €, cette année étant essentiellement consacrée à la construction du bâtiment, sis au 59-61, rue de Brest. Ainsi, une subvention d'équilibre du budget principal de la Ville de Morlaix pour un montant de 37 000 € est nécessaire.

Les dépenses d'investissement sont estimées à **510 000 €** comprenant le remboursement du capital de l'emprunt (20 000 €), des frais de maîtrise d'œuvre, les travaux de construction du mur de soutènement et de réhabilitation du bâtiment.

Les travaux et les équipements seront financés par des subventions (Leader, Région, Département et DSIL) inscrites pour un montant de 212 924 €.

Afin de financer l'investissement 2023, un emprunt d'équilibre de 274 576 € est affecté à ce budget annexe. Cet emprunt sera neutralisé lors de la reprise des excédents 2022 au moment du vote du compte administratif.

2.5 Lotissement l'Orée du Bois

La Ville de Morlaix possède un budget annexe « lotissement » encore actif. Il s'agit d'un budget ouvert en 2008 pour la vente d'un terrain à la « SA Les Foyers » et la réalisation des travaux de VRD autour du projet de CHRS.

Il est nécessaire d'ouvrir des lignes de crédits en dépenses pour le solde des marchés d'aménagement de ce lotissement et de matérialiser les recettes à percevoir.

- Fonctionnement : Dépenses (réel) = 100 000 €
Recettes (réel) = 100 000 €

3. PRESENTATION BUDGETAIRE 2023 CONSOLIDEE :

BUDGETS 2023	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget Principal	11 170 000,00	11 170 000,00	25 030 000,00	25 030 000,00
Propositions nouvelles	10 439 963,77	10 682 854,20	25 030 000,00	25 030 000,00
Reports	730 036,23	487 145,80		
Budgets annexes	797 060,00	797 060,00	5 901 035,00	5 901 035,00
Cuisine Centrale	183 520,00	183 520,00	2 920 500,00	2 920 500,00
<i>dont reports</i>	<i>55 929,00</i>	<i>5 000,00</i>		
Pôle Petite Enfance	89 840,00	89 840,00	2 481 535,00	2 481 535,00
Parc de Langolvas	13 700,00	13 700,00	362 000,00	362 000,00
Centre de Santé Municipal	510 000,00	510 000,00	37 000,00	37 000,00
<i>dont reports</i>	<i>2 013,36</i>			
Lotissement Orée du Bois			100 000,00	100 000,00
TOTAL	11 967 060,00	11 967 060,00	30 931 035,00	30 931 035,00

42 898 095,00